



COMMUNE DE GOESDORF
1, op der Driicht
L-9653 GOESDORF

AVIS au public

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Il est porté connaissance au public qu'une autorisation est sollicitée, dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Objet:

Demande d'autorisation du 26 février 2021 présentée par la SARL SCHINDLER relative à l'exploitation d'un ascenseur à Nocher, 13, Duerfstrooss, pour le compte de la COPROPRIETE DE LA RESIDENCE.

La demande est déposée, pour consultation, au secrétariat de la commune de Goesdorf, 1, op der Driicht, L-9653 Goesdorf.

Luxembourg, le 6 avril 2021

Jeannot Glodé
Délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés